
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance ordinaire du 19 décembre deux mille huit

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-108/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Bérange BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUJA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIOU, Mme Lucia COSTA, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Michel FARNOLE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, M. José PERERA, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIÉ, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Jean-Michel VILA.

Excusés : M. Denis CABOULET, M. Jean-Michel FESTE, Mme Sabine PEYROUSEL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERPE

OBJET : ENVIRONNEMENT : Avenant N° 2 avec SITA SUD au contrat de collecte des déchets ménagers de la Ville de Narbonne

La société SITA SUD assure, pour la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, au titre du marché du 17 décembre 2007, la collecte des déchets ménagers de la Ville de Narbonne.

Dans le cadre de ce marché et afin de poursuivre l'amélioration des dispositifs de collecte, la fin de la conteneurisation de Narbonne était prévue pour 2008, avec pour conséquence la mise en œuvre d'une deuxième phase du marché (début 2009) notamment avec une baisse des fréquences de collecte.

Cette fin de conteneurisation n'étant pas effective au 1^{er} janvier 2009, puisqu'elle doit être précédée d'une étude d'optimisation en cours, il est nécessaire de maintenir l'organisation dans sa phase actuelle (dite phase 1).

Il est proposé de maintenir le dispositif de collecte en phase 1 d'un montant de base de 3.023.052,00€ HT/an ramené à 3.014.307,00 € HT/an en tenant compte d'une moins value liée à la suppression de bacs de collecte sélective à Narbonne-Plage (remplacés par des colonnes d'apport volontaire).

Vu l'avis favorable du groupe de travail «environnement» il est proposé:

- d'approuver cet avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Jacques BASCOU